

ÉGYPTE
monde arabe

Égypte/Monde arabe

33 | 1998

Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques

Les diplômés du technique à l'heure des réformes économiques

Formation et emploi

Élisabeth Longuenesse



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ema/1583>

DOI : 10.4000/ema.1583

ISSN : 2090-7273

Éditeur

CEDEJ - Centre d'études et de documentation économiques juridiques et sociales

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 1998

Pagination : 125-146

ISSN : 1110-5097

Référence électronique

Élisabeth Longuenesse, « Les diplômés du technique à l'heure des réformes économiques », *Égypte/Monde arabe* [En ligne], Première série, Travailleurs et industrie à l'heure des réformes économiques, mis en ligne le 08 juillet 2008, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ema/1583> ; DOI : 10.4000/ema.1583

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

Les diplômés du technique à l'heure des réformes économiques

Formation et emploi

Élisabeth Longuenesse

- 1 Si la question de l'emploi des diplômés est un thème qui revient souvent sur le devant de la scène, on s'intéresse en revanche rarement aux formations intermédiaires techniques, pourtant stratégiques en terme de développement, puisque ces dernières sont censées fournir la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à l'industrie. En Égypte, depuis l'époque nassérienne, l'effort de formation a été massif et les effectifs des diplômés d'écoles industrielles n'ont cessé de croître de plus en plus rapidement, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, et ce, sans discontinuer jusqu'à aujourd'hui. Mais si, pendant longtemps, l'étatisation de l'économie et le volontarisme social qui l'accompagnait, ont entraîné une déconnexion - maintes fois soulignée - entre formation et exigences productives, le retour à une logique de marché, l'autonomisation de la gestion des entreprises publiques, et surtout le développement du secteur privé modifient radicalement les conditions de gestion de la main-d'œuvre, et la question de l'adaptation des formations à la demande revient au premier plan.
- 2 Conséquence de cette déconnexion entre formation et emploi, la logique de professionnalisation des « techniciens » était, et est encore pour une grande part, profondément marquée par la survalorisation du titre formel au détriment de son contenu pratique réel et de la compétence effective qu'il était censé légitimer, et par la domination du modèle du technicien salarié de service public. Aujourd'hui, l'épreuve de vérité imposée par le marché et les réformes qui sont en train de se mettre en place font éclater ce cadre par la diversification des filières et la résurgence des formations maison ou privées, et par un déclassement massif des diplômés issus des institutions traditionnelles.
- 3 Mon hypothèse générale est qu'à terme, le clivage entre les salariés diplômés du secteur public et ceux du privé va s'aggraver, et un renversement d'équilibre se produire, marginalisant les catégories jusqu'alors dominantes : pendant que les premiers verront

leurs effectifs se réduire massivement du fait des dégraissages et des privatisations, les seconds devraient à la fois connaître un accroissement de la différenciation interne et du morcellement de leurs conditions, et se « décorporatiser » du fait de la fluidité accrue du marché du travail.

- 4 L'objectif de cet article est donc, d'abord, de faire un état des lieux des connaissances sur cette catégorie en fonction des informations disponibles, puis de proposer quelques pistes de réflexion. Trois points seront successivement abordés : dans un premier temps, j'examinerai brièvement la définition - ou plutôt les définitions, selon les sources - des catégories concernées par mon propos ; puis je m'attacherai à analyser l'évolution de leur situation du point de vue de l'emploi et de la place dans l'entreprise, ou du moins ce qui semble se dessiner sous nos yeux ; enfin, je traiterai de la formation, d'un triple point de vue diachronique, quantitatif et qualitatif. En conclusion, je reviendrai sur les conséquences prévisibles des réformes économiques du point de vue des identités socioprofessionnelles et du statut social qui découlent des modèles dominants aux différentes périodes¹.

Les diplômés de l'enseignement technique industriel, entre ouvriers qualifiés et techniciens

- 5 Depuis 1974, les diplômés de l'enseignement industriel sont regroupés en tant que tels dans une organisation syndicale de type professionnel qui leur est propre. Mais de quelles catégories de travailleurs s'agit-il ? Une étude de 1980, publiée par une commission gouvernementale² définissait de la façon suivante l'échelle des formations, en relation avec les types de métiers sur lesquels elles débouchaient :
- « - du primaire ou du préparatoire, après formation dans des centres spécialisés, sortent les ouvriers de métiers (*hirafi*) ;
 - du préparatoire, suivi d'une formation professionnelle, sortent les ouvriers semi-qualifiés (*'âmil nisf mâhir*) ;
 - du secondaire industriel sortent les ouvriers qualifiés (*'âmil mâhir*) ;
 - du secondaire professionnel avec deux ans d'études supplémentaires, ou du secondaire général suivi de deux ou trois ans de formation en institut technique sont issus les techniciens (*fannî*) ;
 - de l'université ou des instituts supérieurs techniques donnant une formation en 4 ou 5 ans sortent les ingénieurs (*muhandis*). »
- 6 De son côté, la loi de 1974 portant création du syndicat des professions techniques appliquées, ajoutait un titre de spécialiste (*akhissâ'î*) au technicien (*fanni*) et distinguait l'« assistant spécialiste technique » (*akhissâ'î fannî musâ'id*) du « spécialiste technique » qui obtient ce titre au bout de 7 ou 10 ans d'ancienneté selon le niveau de son diplôme initial (art. 4 et art. 103 de la loi n° 67 de 1974). La catégorie des diplômés du secondaire industriel n'était donc pas formellement distinguée de celle des diplômés d'institut, le critère discriminatoire dans la hiérarchie professionnelle étant l'expérience.
- 7 Quant à la nomenclature des professions publiée par la CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization and Statistics) en 1993, elle réserve ce titre de « spécialiste » aux ingénieurs et professions scientifiques de niveau équivalent, et introduit une catégorie de *fannî wa musâ'id akhissâ'î*, que l'on peut traduire littéralement par « technicien et assistant spécialiste » correspondant aux formations supérieures courtes. Ainsi, les groupes de professions techniques hautement qualifiées distinguent non seulement des spécialisations, mais aussi des niveaux de qualification, tandis que dans la catégorie des

ouvriers – effet d'une faible division du travail ou de l'idéologie égalitariste ? – seule la nature de la compétence (le métier) est précisée, sans que l'on puisse distinguer le niveau de compétence ni, a *fortiori*, de formation.

- 8 Derrière ces glissements de vocabulaire, qui voient – par la vertu des définitions syndicales – les ouvriers qualifiés promus en techniciens et les techniciens en spécialistes techniques, se cachent des enjeux à la fois symboliques et pratiques : l'effort de valorisation de catégories peu considérées qu'ils révèlent est sans doute la conséquence du besoin en main-d'œuvre qualifiée nécessaire à la mise en oeuvre des politiques de développement industriel. Tout se passe en effet comme si une des fonctions (peut-être la principale) du syndicat était précisément, en valorisant leur mission de « soldats de la production » au service du développement, de mobiliser les énergies et de rendre ces « professions » plus attractives.
- 9 Aujourd'hui, plus que jamais, le besoin de l'industrie en techniciens compétents est un leitmotiv du discours des acteurs économiques. De ce point de vue, il est remarquable que la nécessité de développer et d'améliorer l'enseignement technique soit une préoccupation constante des différents régimes qui se sont succédé depuis les années cinquante, de l'époque de Nasser et du « socialisme arabe » à celle de Moubarak et de l'ajustement structurel. Mais le contexte a changé, c'est aujourd'hui le secteur privé, et non plus le public, qui est considéré comme ayant vocation à être le moteur du développement tandis que les efforts de valorisation symbolique ne peuvent masquer la réalité des contraintes que le marché impose à la main-d'œuvre – ce, malgré l'élévation du niveau moyen d'éducation. Le développement du secteur privé entraîne la mise en place de nouvelles formations, directement liées à ses besoins comme on le verra plus loin. Les conditions d'emploi tendent à se diversifier un peu plus et les décalages entre secteur public et secteur privé à se creuser.

Le marché de l'emploi des « techniques »

- 10 Entre les différents secteurs d'emploi – des services publics à l'artisanat de services, en passant par le secteur industriel, public ou privé –, les diplômés du secondaire industriel irriguent très largement le marché du travail.

Les diplômés du technique dans la population active

- 11 Les effectifs concernés sont pourtant difficiles à connaître, pour de multiples raisons, le flou terminologique n'étant pas le moindre. Les données des recensements ne peuvent pas en donner d'idée précise, car les nomenclatures utilisées ne prennent pas en considération la qualification formelle (le type de formation) ; en outre, bien que fondées sur la classification internationale, elles ont changé d'un recensement à l'autre, par éclatement de certaines catégories, ou introduction de nouveaux métiers³. À côté des recensements, nous disposons des statistiques éducatives – nous donnant le nombre de diplômés produits chaque année par les écoles professionnelles et les instituts techniques – et du nombre d'adhérents du syndicat, répartis en deux catégories en fonction de l'ancienneté. Mais si ces deux dernières séries peuvent, dans une certaine mesure, être comparées entre elles, elles ne peuvent guère l'être aux données des recensements.

- 12 Le recensement de 1976 nous apprend donc que les « techniciens »⁴ sont au nombre de 82 363⁵. Il s'agit là vraisemblablement de personnel qualifié, en possession d'un diplôme technique post-secondaire, et/ou ayant acquis une expérience professionnelle, faisant d'eux, pour utiliser une terminologie française, des « cadres intermédiaires de la production ». Les « contremaîtres et chefs d'équipe »⁶, sont à la même date 63 153⁷, ce qui signifie que l'immense majorité des diplômés du secondaire industriel sont inclus dans les catégories d'ouvriers professionnels, et ne peuvent être distingués de leurs collègues formés sur le tas.
- 13 En 1986, l'effectif des catégories de techniciens définies ci-dessus passe à 195 455, ce qui équivaldrait, en 10 ans, à une progression de 237 %. Mais les contremaîtres et chefs d'équipe ne sont plus estimés qu'à 51 750, ce qui indiquerait soit une réorganisation de la production ayant permis de diminuer leurs effectifs (?), soit plus vraisemblablement une modification des critères de classification (peut-être les deux).
- 14 Selon les statistiques éducatives, les effectifs cumulés de diplômés du secondaire technique industriel entre 1970 et 1994 (sur 25 ans) sont 1 633 600, ceux des instituts techniques moyens 154 500⁸. Si l'on considère qu'à une date donnée, les actifs présents sur le marché du travail ont entre 25 et 60 ans, l'ensemble des diplômés en activité en 1994 devrait inclure les promotions de 1959 à 1994. Mais si l'on veut tenter une comparaison avec les données du recensement, on est obligé de s'arrêter en 1986, date du dernier recensement disponible. On ne dispose malheureusement pas alors de séries assez anciennes pour que la comparaison soit précise. L'effectif cumulé entre 1970 et 1986 donne 45 500 diplômés d'instituts (et 660 000 diplômés du secondaire industriel). En tout état de cause, même en tentant une estimation des diplômés sur les 15 ou 25 années antérieures, dont le nombre baisse au fur et à mesure que l'on remonte dans le temps, il est clair que le chiffre obtenu sera de loin inférieur aux effectifs de « techniciens » comptabilisés dans le recensement, ce qui signifie qu'un nombre important d'entre eux ont des diplômes inférieurs (de niveau secondaire) ou spécifiques, et ont été promus par avancement interne.
- 15 Quant au syndicat des « professions techniques », il compte un demi-million d'adhérents, ce qui est loin des effectifs potentiels puisque tout diplômé de l'enseignement technique industriel (pouvant faire état d'une activité correspondant à sa formation) a le droit d'y adhérer. Mais on a vu que le syndicat distingue deux types d'adhérents, les simples techniciens (*fanni*) et les « spécialistes » (*akhissâ'î fanni*). Ces derniers, qui regroupent les diplômés d'instituts après 7 ans d'ancienneté et les diplômés du secondaire après 10 ans d'ancienneté, représentent, en 1996, un gros quart des effectifs⁹, ce qui est sans doute un indice de la sous-représentation au sein du syndicat des plus jeunes et des moins diplômés (et a peut-être à voir avec la quasi-absence des travailleurs du secteur privé dans le syndicat).
- 16 On relèvera toutefois que ce chiffre se situe à mi-chemin entre les effectifs estimés à partir du recensement et ceux des diplômés. La photographie que donnerait la population des syndiqués serait donc plus proche de celle des « techniciens » du secteur public appartenant aux générations embauchées dans les années soixante-dix et quatre-vingt.
- 17 Ces comparaisons sont certes approximatives et aventureuses. Si la difficulté qu'elles révèlent à faire correspondre statistiques du travail et statistiques éducatives n'est évidemment pas spécifique au cas égyptien, elle y est peut-être plus aiguë qu'ailleurs. Entre les deux missions du système éducatif : fournir une main-d'œuvre qualifiée à

l'économie d'un côté, offrir un moyen de promotion sociale à tous de l'autre, l'articulation se fait mal, pour ne pas dire pas du tout. C'est aussi cela que reflète la difficulté à établir une relation entre ces deux types de données.

Du public au privé

- 18 Ces travailleurs qualifiés se répartissent dans des types d'entreprises et d'activités très diversifiés, entre les secteurs productifs (industrie et construction), l'équipement et les services publics, l'artisanat v si l'on considère le type d'activité ; l'État, le secteur public industriel, le secteur privé, si l'on considère le statut de l'employeur. Ces deux dimensions se superposent partiellement : les salariés de l'État étant généralement dans les directions régionales de l'équipement ou dans l'administration et les services publics.
- 19 Ils bénéficient en principe, depuis 1964¹⁰, comme les autres diplômés, de la garantie de l'embauche par l'État et le secteur public. Cette législation avait un double objectif, économique (assurer à l'État la main-d'œuvre dont il avait besoin) et social (assurer la garantie de l'emploi à des catégories facilement revendicatrices). Mais rapidement, elle a entraîné des sureffectifs dans le secteur public et l'administration. À partir des années quatre-vingt, l'effort de rationalisation s'est traduit par un ralentissement du recrutement. Il n'en reste pas moins que les diplômés, et parmi eux, ceux des filières professionnelles, sont encore dans leur majorité salariés de l'État¹¹.
- 20 Les diplômés d'écoles et d'instituts techniques industriels, quant à eux, sont formés pour être principalement employés dans l'industrie : l'existence de sections du syndicat des techniciens non seulement dans chaque province, comme pour les autres syndicats professionnels, mais aussi dans les pôles de concentration ouvrière et industrielle que sont Mahalla al-Kubra (dans le Delta), Kafr al-Dawwâr (près d'Alexandrie) et Naga' Hammâdî (en Haute-Égypte), Hilwân (au sud du Caire) confirme leur concentration dans les pôles industriels dominés par le secteur public. Ils sont plus ou moins nombreux selon le caractère de la technologie mise en œuvre dans tel ou tel type de production : majoritaires dans les usines d'armement ou dans les aciéries, ils sont au contraire, relativement aux effectifs ouvriers, peu nombreux dans le textile¹². Il reste, à en croire les registres syndicaux, qu'une proportion importante d'entre eux sont employés dans les directions régionales de l'équipement (électricité, services des bâtiments scolaires ou du logement, etc.)¹³.
- 21 Or, les restructurations en cours dans le secteur public industriel (devenu, depuis la loi 203 de 1991, « secteur des affaires », ce qui est tout un programme) les concernent directement. Aujourd'hui, comme la masse des ouvriers, ils sont confrontés aux réductions d'emploi, et les risques de licenciement les menacent autant que les ouvriers non qualifiés. Ils ont de plus en plus de difficulté à obtenir un emploi dans le secteur public, et le temps d'attente a tendance à s'allonger indéfiniment¹⁴.
- 22 Inversement, la nouvelle politique d'aide au secteur privé s'est traduite depuis une dizaine d'années par la multiplication des créations d'entreprises et la croissance de nouvelles cités industrielles, en particulier à la périphérie du Caire, dans les villes nouvelles du 10-Ramadan et du 6-Octobre, qui sont autant de débouchés nouveaux. Une récente enquête portant sur un échantillon d'ouvriers appartenant à différents types d'entreprises du secteur public et du secteur privé¹⁵ a révélé le nombre particulièrement important de jeunes diplômés du technique dans les nouvelles entreprises du secteur privé : l'échantillon comportait 6 sous-groupes d'ouvriers dont 4 nous intéressent ici :

deux appartenant au secteur public (aciéries de Hilwân et usines textiles de Mahalla al-Kubra) et deux au secteur privé (industrie traditionnelle de Shubra, nouvelles entreprises du 10-Ramadan) ; ces quatre sous-groupes s'opposent de manière frappante, pour ce qui concerne le niveau d'éducation de la main-d'œuvre : les diplômés du technique forment plus de la moitié des ouvriers des aciéries comme des nouvelles entreprises du 10-Ramadan, mais dans le premier cas, l'âge moyen est de 40 ans, alors qu'il n'est que de 26 ans dans le second ; en revanche, ils sont absents des entreprises textiles du secteur public, et ne sont que 4 % dans celles du secteur privé traditionnel, et 6 % parmi les ouvriers du bâtiment. Globalement, les ouvriers du secteur public ont un niveau d'éducation moyen nettement plus élevé que ceux du privé, pour moitié analphabètes.

- 23 Aujourd'hui, un des leitmotiv des responsables, comme des acteurs économiques, est le problème de la formation de personnel qualifié pour les nouvelles entreprises du secteur privé : ce n'est plus le secteur public, mais bien le secteur privé qui est pensé comme leader du développement industriel. Mais pour le privé, la question de la main-d'œuvre se pose de manière aiguë en terme de productivité du travail, donc de qualification¹⁶. Ce n'est pas par hasard que l'expérience pilote de formation mise sur pied en coopération avec l'Allemagne, et connue sous le nom de projet Moubarak-Kohi, démarre dans la ville du 10-Ramadan (voir *infra*). C'est aussi sur le secteur privé que l'on compte pour résorber le chômage, en particulier des diplômés : y compris en encourageant les entreprises de taille artisanale, dans le cadre de la mise en place de « complexes pour l'industrie artisanale »¹⁷.
- 24 Quant à l'emploi dans la multitude d'ateliers artisanaux, de la mécanique aux services d'entretiens divers, il est bien évidemment impossible à évaluer. Or, avec les progrès de la scolarisation, de plus en plus nombreux sont les ouvriers et artisans qui sortent des écoles professionnelles : parmi les enfants de la petite bourgeoisie urbaine, d'employés, de petits commerçants, de fonctionnaires, si un nombre croissant font des études universitaires, beaucoup comprennent que des études professionnelles courtes leur permettent rapidement, après un apprentissage complémentaire auprès d'un patron, de se mettre à leur compte.

Le chômage des diplômés du technique

- 25 Si l'on en croit les statistiques, ce serait parmi les diplômés de l'enseignement secondaire que l'on rencontrerait le plus grand nombre de chômeurs. L'enquête annuelle sur la population active révèle ainsi qu'entre 1990 et 1994, le taux de chômage serait passé de 24 à 33 % chez les diplômés « moyens » (niveau secondaire), tandis qu'il aurait baissé chez les diplômés de niveau intermédiaire (certificat de fin d'études secondaires plus 2 ou 3 années post-secondaires) ou de niveau universitaire (certificat de fin d'études secondaires plus 4 années d'études supérieures, ou plus), passant respectivement de 21 à 19 % et de 14 à 13 % (voir tableau 2 en annexe). Si les statistiques ne distinguent pas les formations professionnelles des formations générales, il est néanmoins vraisemblable que les diplômés du secondaire technique, et parmi eux, parce que les plus nombreux, ceux des écoles industrielles, soient les plus touchés. L'allongement du temps d'attente pour le recrutement dans le secteur public, alors même que beaucoup ne se portent même plus candidats, en est un signe parmi d'autres. En conséquence de quoi, nombre d'entre eux se réfugient dans les emplois précaires et les petits boulots non déclarés et sous-payés.

- 26 Dans le cadre d'un colloque sur le développement du secteur privé, tenu en octobre 1994, deux experts, l'un auprès de la Banque mondiale, l'autre auprès du gouvernement égyptien¹⁸, parlent d'un « *major mismatch* » dans le système éducatif, dû au fait que les écoles techniques produiraient sept fois plus de diplômés qu'il n'en faut, alors même que par ailleurs l'industrie manque de main-d'œuvre qualifiée. Le problème est régulièrement évoqué par la presse¹⁹. Il signale évidemment le décalage entre les formations et les besoins de l'économie.
- 27 Aujourd'hui, on l'a vu, c'est sur le secteur privé que comptent les pouvoirs publics pour résorber le chômage, et précisément sur le développement des petites entreprises, ce qui justifie la politique d'aide et d'encouragement aux « industries artisanales »²⁰. Le syndicat des techniciens défend la même idée dès le début des années quatre-vingt-dix et fait de l'aide à la réalisation de projets de « petites industries » un axe central de son action en faveur des jeunes²¹. Cette nouvelle politique inclut un volet formation sur lequel nous reviendrons plus loin.

Le statut des « techniques » dans l'entreprise

- 28 Un diplôme ne peut correspondre *a priori* à un poste de travail précis. Son contenu et sa valeur sont définis nationalement, tandis que les profils de postes dépendent pour chaque entreprise de contraintes propres. Le titre scolaire détenu par un postulant ne peut donc pas garantir le type de poste auquel il sera affecté²². La structure hiérarchique d'une entreprise, et la position d'un salarié dans cette structure, dépend autant de la nature des technologies mises en œuvre, et de l'organisation du travail, que du contenu – et du niveau – des formations. La création du secteur public avait pourtant été suivie d'un effort d'uniformisation des conditions d'embauché et de rémunération²³. Dans les pays industriels ayant une tradition syndicale forte et institutionnalisée, des accords de branche peuvent définir les règles d'accès aux différentes catégories professionnelles (et en particulier les diplômés qui garantissent cet accès)²⁴ ; ces accords sont généralement le résultat d'un processus long de luttes et de négociations s'appuyant sur l'expérience concrète du fonctionnement de l'organisation industrielle. Ici, le manque d'expérience syndicale et le faible développement technologique à la veille de la révolution nassérienne, puis la bureaucratisation des syndicats et leur transformation en prestataires de services et en instrument de mobilisation et de contrôle, leur interdit de jouer ce rôle ; du coup, les décisions prises d'en haut, pour des raisons plus politiques que techniques ou professionnelles, sont appliquées sans tenir compte des circonstances concrètes des entreprises, et ne peuvent être que des cadres formels ne satisfaisant à terme ni les employeurs, ni les employés. Simplement, le diplôme garantit (dans le secteur public) un niveau minimum de salaire et de prime supérieur à celui d'un ouvrier sans qualification formelle. Mais l'inflation, qui s'est accélérée à partir du milieu des années soixante-dix, a eu tôt fait de rendre une telle garantie bien dérisoire.
- 29 Quelles que soient les règles définissant les conditions d'embauche, les diplômés du technique n'en sont pas moins toujours et partout employés sur des postes s'échelonnant de la production à l'encadrement, y compris aux niveaux les plus élevés, en fonction de leur ancienneté et de leur compétence d'un côté, de la nature de l'activité de l'entreprise de l'autre, sans compter divers facteurs de type politique ou administratif. Dans certains cas, on assiste d'ailleurs à d'assez classiques conflits de compétences, relayés par les organisations professionnelles respectives²⁵. Il n'en reste pas moins que la possession du

diplôme leur garantissait sans doute autrefois des conditions de rémunération qui aujourd'hui ne sont plus assurées. En effet, la nouvelle législation promulguée en 1991²⁶ ayant rendu leur autonomie aux différentes sociétés du secteur public, les laissent libres de fixer elles-mêmes leurs grilles de salaires. L'élévation globale du niveau moyen de formation, et la pression que provoque la croissance numérique des diplômés de niveau supérieur (ingénieurs et commerciaux, en particulier) favorise ainsi un abaissement relatif, à diplôme égal, des conditions de recrutement et de rémunération²⁷.

- 30 Il est d'autant plus frappant, dans ces conditions, de relever que la *Revue des Techniciens* n'apporte d'information ou d'analyse ni sur la question des salaires, ni sur l'organisation du travail, ni sur la définition des catégories professionnelles. Les seules revendications concernent les primes liées au diplôme et les salariés de l'État et du secteur public. Les exemples évoqués concernent toujours des cas individuels, de travailleurs cités en exemple pour leur réussite professionnelle, soit qu'ils aient pris une initiative exemplaire, ou réalisé une innovation, ou obtenu une promotion. Il est clair qu'il s'agit pour la revue de valoriser l'image du « technicien » à travers les meilleurs d'entre eux que l'on donne en modèle, en aucun cas de promouvoir la masse en tant que telle.
- 31 Le monde de l'entreprise est malheureusement mal connu et peu étudié en Égypte²⁸. Récemment, on assiste à un regain d'intérêt pour le nouveau secteur privé, qui se traduit par la publication de quelques travaux, d'économistes plus que de sociologues, en particulier sur les entreprises du 10-Ramadan.

L'enseignement technique

La formation de diplômés pour le développement

- 32 Le souci de former une main-d'œuvre qualifiée et des cadres techniques en nombre suffisant pour répondre aux besoins du projet d'industrialisation du pays remonte aux débuts de l'époque nassérienne²⁹. Les diplômés des filières techniques, du technicien à l'ingénieur, sont alors un peu considérés comme les missionnaires du développement industriel, lequel représente le noyau dur du projet de développement global. Mais les efforts de développement d'un système de formation adapté aux besoins se sont heurtés à deux sortes de difficultés.
- 33 Premièrement, le type de compétence d'un ouvrier qualifié ou professionnel, essentiellement manuel et pratique, est plus difficile à définir indépendamment des besoins concrets, contingents et spécifiques des entreprises, à la différence de celui, plus théorique et abstrait, de l'ingénieur, qui peut de ce fait être sanctionné par un diplôme à valeur générale, et néanmoins reconnu par les entreprises. Dans le premier cas, le diplôme tend à n'avoir que la valeur d'une formation générale de base à orientation technique, qui doit être complétée par un apprentissage sur le tas. Au moment de la révolution nassérienne, le projet d'industrialisation accéléré inclut la création et la multiplication de formations parfois avant même que soient mises sur pied les industries auxquelles elles sont destinées. Le volontarisme du processus ne pouvait que provoquer très vite de graves dysfonctionnements.
- 34 Deuxièmement, l'aspiration irrésistible à la promotion sociale, d'autant plus grande que le pays traverse une phase de changements très rapides pouvant donner le sentiment que tout est possible, est à l'origine d'une spirale inflationniste, poussant à survaloriser les

formations universitaires longues, au détriment des formations courtes, qui débouchent sur des emplois moins bien payés et moins prestigieux. En conséquence, les cursus des instituts techniques, conçus au départ comme distincts des formations d'ingénieurs, tendent les uns après les autres à s'aligner sur ces dernières, et les frontières entre les deux types de formation à s'estomper. De la même façon, bien qu'à un moindre degré, les diplômés du secondaire industriel, destinés d'une part, à fournir la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à l'industrie moderne, et, d'autre part, à orienter les meilleurs éléments vers les filières techniques moyennes, réclament, et obtiennent périodiquement, la possibilité d'être admis dans les formations universitaires longues d'ingénieurs³⁰, ce qui contribue à dévoyer l'objectif initial de l'enseignement professionnel³¹.

- 35 C'est ainsi que la volonté de former une main-d'œuvre qualifiée impulsée par le haut, conjuguée à l'aspiration populaire, qui pousse dans le même sens, débouche sur ce résultat, opposé aux intentions proclamées mais moins paradoxal qu'il n'y paraît au premier abord : le découplage des formations et des exigences des entreprises.

Les effectifs

- 36 De cette volonté politique, conjuguée à l'aspiration populaire, résulte une croissance très rapide des effectifs. Aujourd'hui, si l'on en croit les statistiques éducatives, le nombre des diplômés de l'enseignement technique industriel dépasse largement le million de personnes. Parmi eux, une toute petite proportion (1,5 % environ en 1995 et 1996) est titulaire d'un diplôme dit « en 5 ans » (soit 5 ans après la fin du préparatoire)³². Quant aux diplômés d'instituts techniques (2 ans de formation après le certificat de fin d'études secondaires) ils sont sans doute au moins 150 000 sur le marché. Or, non seulement la proportion des diplômés du secondaire professionnel parmi l'ensemble des diplômés du secondaire va croissant, mais parmi eux, c'est aujourd'hui le secondaire industriel qui se taille la part du lion, après être passé au premier rang, devant le secondaire général et le secondaire commercial depuis 1993 : en 1965-1966, 66 % des 71 400 des diplômés du secondaire étaient titulaires du certificat « général », 15,5 % du certificat « commercial », 12,3 % du certificat « industriel » ; 20 ans plus tard, avec le gonflement sans précédent des effectifs (qui dépassent désormais 400 000) les premiers ne constituent plus que 46 % de l'ensemble, cette régression relative s'étant produite au profit des filières commerciales, dont la proportion passe à 16,3 %. Aujourd'hui, alors que la progression globale se poursuit à un rythme soutenu, on atteint 542 000 diplômés du secondaire en 1994, dont 28 % de généralistes, 28 % de commerciaux et... 31 % de certificats industriels (voir tableau 3).

Les conditions de la formation et l'adaptation aux besoins

- 37 Mais de même que pour l'ensemble du système scolaire égyptien, cette croissance numérique des effectifs s'accompagne d'un sous-encadrement endémique, et d'une dégradation des conditions matérielles et humaines dont la presse se fait régulièrement l'écho. Dans le cas des écoles industrielles, le sous-équipement est d'autant plus dramatique, que le travail en atelier occupe une place centrale dans la formation. Au sous-encadrement³³ répond le manque de locaux et de moyens, la vétusté des machines³⁴,

l'inadaptation des programmes et le manque de liaison avec l'environnement productif et le tissu industriel local.

- 38 Déjà, en 1985-1986, à l'occasion de la conférence sur l'enseignement industriel organisée fin décembre 1985 par le syndicat des techniciens, un débat sur cette question avait occupé plusieurs numéros de sa revue. On avait souligné tout autant l'insuffisance de la planification des besoins en main-d'œuvre technique qualifiée et l'absence de consultation des responsables des entreprises sur le profil des diplômés qu'ils souhaitaient, que la nécessité d'attribuer des primes spéciales pour attirer les jeunes vers le travail industriel, et éviter qu'ils le fuient, ou encore l'importance des stages en entreprise. Mais si les recommandations de la conférence insistaient sur la nécessité de revoir les conditions de recrutement, d'adapter les formation, de créer de nouvelles spécialisation, d'inclure des stages en entreprise, ou encore de multiplier les formations en 5 ans, elles ne mentionnaient plus le rôle des entreprises et encore moins les conditions d'embauche et de rémunération³⁵.
- 39 Ces recommandations n'ont guère amélioré la situation, puisque tout récemment encore, dans un article sur l'enseignement technique publié en 1995, la *Revue des Techniciens* revenait encore une fois sur le thème du manque d'harmonisation avec l'industrie et sur l'absence des technologies modernes dans le développement des spécialités enseignées, qui expliqueraient le faible niveau des diplômés et l'absence d'enthousiasme du marché du travail pour ces formations. L'article insistait à nouveau sur la nécessité de lier enseignement et production³⁶. Pourtant, une enquête de 1992 portant sur l'industrie du bâtiment révélait que si la grande majorité des ouvriers qualifiés y avaient acquis leur formation sur le tas, les employeurs (particulièrement les responsables des sociétés publiques) affirmaient apprécier les compétences, et la plus grande adaptabilité, des ouvriers formés dans les écoles professionnelles, par comparaison avec l'étroitesse de la formation sur le tas de la grande majorité de leurs ouvriers qualifiés³⁷. Mais une telle appréciation positive est bien rare dans le concert des critiques qui se succèdent d'année en année.
- 40 *A contrario*, on se met à faire l'éloge d'autres expériences de formation, mises en œuvre ailleurs que dans les structures du ministère de l'éducation. D'aucuns rappellent l'importance des centres de formation de l'armée (*Al-Ahrâm al-Iqtisâdî*, 25/03/1996) dont on dit qu'ils ont formé des dizaines de milliers de travailleurs qualifiés susceptibles de rejoindre l'industrie après leur retour à la vie civile. Face à la critique sur le manque de liaison des formations avec l'entreprise, on insiste sur l'implication des entreprises du 10-Ramadan dans les écoles professionnelles de cette nouvelle ville industrielle³⁸.
- 41 C'est ainsi que, malgré la pléthore de diplômés, les projets de création d'institutions de formation sont légion : *Al-Akhhâr* (13/03/1997) cite 54 nouveaux centres de formation qui qualifient les jeunes pour le secteur industriel public et privé. Le projet Moubarak-Kohi, dont la presse ne cesse de vanter les mérites, est le plus important – et le plus significatif – de ces projets.

Le projet Moubarak-Kohi

- 42 En avril 1996, est inaugurée à grand renfort de publicité, en présence du ministre de l'Éducation, de l'ambassadeur d'Allemagne et du président de l'Union égyptienne d'industrie et président du comité des investisseurs du 10-Ramadan, la première institution de formation industrielle mise en place dans le cadre d'une coopération

franco-allemande portant le titre de « Projet Moubarak-Kohi pour le développement de l'enseignement technique ». L'objectif de ce projet, qualifié de « géant » par le ministre, est de « fournir à l'industrie égyptienne la main-d'œuvre qualifiée et les cadres compétents » dont elle a besoin. Cette première école, qui a ouvert en décembre 1995, est localisée... au 10-Ramadan, où réside en permanence un expert allemand. La seconde est située dans la ville du 6-October, où réside un second expert. Une étude est en cours pour deux autres nouvelles villes industrielles : Madînat Sadât, et Burg al-'Arab. Les spécialités proposées sont la mécanique industrielle, l'électronique, le textile, l'habillement, pour une formation en 3 ans. La première école compte, en 1995-1996, 264 élèves, dont 70 jeunes filles ; les effectifs devaient atteindre 500 élèves l'année suivante, et 1 000 deux ans après.

- 43 La philosophie de la formation mise en place est d'être fondée sur un modèle de formation duale³⁹, c'est-à-dire organisée selon un partage du temps entre travail en entreprise et enseignement scolaire, modèle que l'on parle d'étendre à l'enseignement universitaire (*Al-Ahrâm* 02/04/1996 et 08/04/1996). Le ministre de l'Éducation se félicite de la participation des « investisseurs » et défend cette méthode en insistant sur la nécessité de ne pas séparer l'enseignement des besoins du marché (*Al-Ahrâm*, 08/04/1996). Farîd Khamîs, président de l'Union des industries égyptiennes, homme d'affaires et industriel influent, déclare non sans une certaine grandiloquence : « Ce projet, associant formation théorique et pratique, était un rêve et une demande de tous les industriels du 10-Ramadan et il fournira les techniciens exigés par l'étape actuelle de démarrage économique de l'Égypte. » (*Al-Akhbâr*, 02/04/1996, *Al-Ahrâm*, 08/04/1996). Un diplôme doit sanctionner la fin des études, et... les meilleurs élèves seront admis à poursuivre des études supérieures.
- 44 C'est donc bien à un dédoublement du système de formation que l'on assiste. D'un côté, alors que leurs effectifs continuent à augmenter, la situation des écoles industrielles publiques ne cesse, malgré toutes les mises en garde, de se dégrader ; d'un autre côté, l'industrie, et d'abord le secteur privé, est en train, avec l'aide de l'État, de mettre en place un réseau d'institutions de formation collant à ses besoins pour former la main-d'œuvre qualifiée requise par les évolutions technologiques récentes.
- 45 De plus en plus, les écoles industrielles publiques se verront donc quasiment réduites, avec les progrès de la scolarisation, à une fonction d'alphabetisation des ouvriers. Loin de la promotion du travail manuel et industriel qui semblait être leur mission dans les années soixante, dans un contexte de réaffirmation, sous de nouvelles formes, des clivages socioculturels entre filières académiques nobles et filières bas de gamme pour les classes populaires, elles canaliseront désormais de plus en plus les catégories destinées à former une main-d'œuvre peu qualifiée, dont seule aura une chance d'émerger la petite minorité de ceux qui, ayant suivi un cursus en 5 ans, auront acquis un début de spécialisation.

Conclusion

- 46 Ainsi, les diplômés qui, pour les générations encore majoritairement analphabètes des années cinquante et soixante, représentaient le premier pas sur le chemin de l'élite éduquée et professionnelle, ont perdu depuis longtemps cette signification. S'ils eurent un temps un effet de *distinction*⁴⁰ face à la masse des travailleurs analphabètes ou quasi analphabètes, celle-ci a été battue en brèche par la généralisation de l'instruction, et le

déclassement des diplômés qui a suivi. Réaffirmée contre vents et marées par le syndicat des techniciens, dont elle fonde la qualité de syndicat professionnel, elle disparaît sous l'effet de la croissance numérique, de la banalisation des contenus, des exigences croissantes des entreprises, de l'aggravation des différenciations socio-économiques.

- 47 Les nouvelles formations, au contraire, plutôt que par leur valeur symbolique, seront attractives par leur valeur pratique, comme moyens d'accéder à des positions professionnelles suffisamment solides pour autoriser des espoirs de promotion pour les meilleurs.
- 48 Face à cette évolution, le syndicat risque de se trouver rapidement en total porte-à-faux. La valeur symbolique du diplôme sera de peu de poids face aux contraintes de la compétition imposées par le marché. Les normes et valeurs dominantes dans la représentation du « technicien » vont en souffrir, et le modèle du « bon ouvrier » devrait laisser la place soit à un individualisme alimenté par la compétition, soit à un autre type de solidarité fondé sur la communauté de condition. Actuellement, le corporatisme dominant et le verrouillage politique, additionnés à l'individualisme paradoxal de la société égyptienne, ne permettent guère de faire l'hypothèse d'une remobilisation permettant la défense collective d'intérêts partagés.

BIBLIOGRAPHIE

SHA'BÂN 'Âdil, 1996, *La structure de la classe ouvrière urbaine en Égypte*, thèse de magistère, Université de 'Ayn Shams (en arabe).

ASA'D Râgî, 1992, *The Structure of Operation of the Construction Labour Market in Egypt*, CAPMAS, Cairo, Labour Information System Project.

BOKTOR Amir, 1963, *The Development and Expansion of Education in the U.A.R.*, Cairo, The AUC Press.

BOURDIEU Pierre, BOLTANSKI Luc, « Le titre et le poste », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 2, mars 1975.

FARAG Iman, 1994, « L'enseignement en question, l'enjeu d'un débat », *Égypte/Monde Arabe*, n° 18-19.

GIUGALE Marcelo, MUBARAK Hamed (éd.), 1996, *Private Sector Development in Egypt*, Cairo, The AUC Press, p. 2.

HARBISON, IBRAHIM, 1958, *Human Resources for Egyptian Enterprise*, New York.

HANDOUSSA Heba, POTTER Gillian (eds), 1991, *Employment and Structural Adjustment, Egypt in the 1990s*, Cairo, The AUC Press.

ISSAWI Charles, 1963, *Egypt in Revolution*, Oxford University Press, Londres, NY, Toronto.

JOBERT Annette, TALLARE Michèle, 1994, « Système de classification et construction de la catégorie de technicien en France », dans LUCAS Yvette & DUBAR Claude, *genèse et dynamique des groupes professionnels*, Lille, PUL.

LEONOR M. D. (éd.), 1985, *Unemployment, schooling and training in developing countries*, Croom Helm (chapitre consacré à l'Égypte, p. 55-109, Karima Korayem, Abdel Aziz El Koussy, Mohy Khairy Harby and Maurizio Leonor).

MOORE Clement Henry, 1980, *Images of Development, Egyptian Engineers in Search of Industry*, New York, MIT Press.

Presse quotidienne et hebdomadaire : *Al-Ahrâm, al-Ahram Hebdo, al-Ahrâr, al-Akhhâr, al-Gumhûriyya, al-Wafd*.

Presse professionnelle et spécialisée : *al-Ahrâm al-Iqtisâdî, Magallat al-Tatbîqiyyîn*.

ANNEXES

Tableau 1 : Évolution des effectifs de diplômés des formations techniques industrielles

Période	Diplômés du secondaire technique industriel			Diplômés des instituts techniques supérieurs	
	Effectif	Progression annuelle moyenne (%)	% des diplômés du Secondaire	Effectif	Progression annuelle moyenne
1965-1970	56 893	17,0	10,7	-	-
1970-1975	113 325	11,4	12,1	9 681	7,9
1975-1980	161 854	9,1	13,3	14 109	8,0
1980-1985	281 234	10,5	15,3	19 809	6,6
1985-1986	66 596	-	-	5 636	-
1985-1990	463 492	14,4	22,7	54 203	10,5
1990-1994	613 697	8,0	30,5	56 654	8,5
1994-1996*	456 423	18,4	-	-	-
Total 1970-1994	1 633 600	-	-	154 500	-
1965-1994	1 690 495	-	-	-	-
1970-1986	623 009	-	-	49 235	-
1965-1985	613 306	-	-	-	-

Source : annuaires statistiques.

*En 1995 sort une double promotion de diplômés du secondaire, suite à la réforme réduisant à 5 ans le nombre d'années d'études dans le primaire (législation de 1989, F. Srour ministre de l'Éducation) ; cette année-là, la progression n'est donc pas significative, et contribue à gonfler celle de la période, même si l'année suivante, le rythme redevient plus « normal ». Les chiffres des années 1995 et 1996 proviennent de la presse. Les précédents, des annuaires statistiques publiés par la CAPMAS.

Tableau 2 : Évolution du chômage en fonction du niveau de diplôme

	1984			1990			1994		
	Actifs	dont chômeurs	% ch/act.	Actifs	dont chômeurs	% ch/act.	Actifs	dont chômeurs	% ch/act.
Diplômés de l'université	9 908	-	-	15 860	2 253	14,21	20 361	2 646	13,00
2 années d'études post-secondaires	3 356	-	-	4 983	1 052	21,11	8 076	1 524	18,87
Diplômés du secondaire	17 816	-	-	29 749	7 863	26,43	41 290	13 962	33,86
Total actifs	125 746	7 560	6	160 460	12 909	8,04	168 121	18 731	11,14

Source : enquêtes sur la population active.

Tableau 3 : Évolution des effectifs des différentes filières du certificat de fin d'études secondaires

	Général		Al-Azhar		Commercial		Agricole		Industriel		Total diplômés du Secondaire
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
1965-1966	47 333	-	-	-	11 097	-	4 176	-	8 765	-	71 371
1970-1971	78 861	63,16	-	-	28 796	19,09	8 054	5,10	21 060	12,65	136 771
1975-1976	107 079	54,47	-	-	53 567	27,28	10 613	5,14	28 455	13,11	199 714
1980-1981	142 984	43,45	25 428	7,87	105 359	30,22	16 427	4,88	44 950	13,58	335 148
1985-1986	187 589	42,23	9 598	2,99	119 678	30,36	24 531	6,62	66 596	17,80	407 992
1990-1991	159 639	34,44	17 307	3,91	114 234	24,72	35 339	7,51	132 339	29,42	458 858
1993-1994	152 903	29,42	27 874	4,45	151 543	27,17	41 964	7,60	167 379	31,36	541 663

Source : annuaires statistiques.

N.B. Les % sont pondérés sur 3 ans.

NOTES

1. Les sources sur lesquelles s'appuie cet article sont la presse générale et professionnelle, les statistiques éducatives et de l'emploi, et divers documents, études ou rapports que j'ai pu consulter.
2. *L'Égypte jusqu'en l'an 2000 : L'enseignement technique et son rôle dans la formation de la main-d'œuvre*, Série d'études publiées par les Commissions nationales spécialisées, Le Caire, 1980, p. 50.
3. Le recensement de 1976 s'appuie sur une nomenclature de 1969, celui de 1986 sur une nomenclature réaménagée de 1985, tandis que celui de 1996 utilise la dernière nomenclature qui date de 1993.
4. Catégorie 0-33 à 0-39 de la classification internationale des activités professionnelles, *engineering technicians = fanniyûn*.
5. Dont 30 427 dans l'industrie de transformation, 26 499 dans les services (y compris, et en particulier le secteur public), 9 655 dans les transports, 3 462 dans la construction, etc.
6. Catégorie 7.00, *Foremen and production supervisors*.
7. Dont 38 370 dans l'industrie de transformation [*manufacturing industries*], 7 600 dans la construction et 7 065 dans les services.
8. Voir tableau 1 en annexe.

9. 133 204 sur 493 177, soit 27 % en 1996 (source syndicale).
10. Loi n° 4 de 1964. Cf. Leonor (1985, p. 70).
11. Cf. Fergany (p. 36 sq) et Dessouki (p. 263) dans Handoussa, Potter (1991).
12. Source : entretiens au syndicat des techniciens de Hilwân, banlieue industrielle du sud du Caire, où l'on trouve ces divers types d'entreprises.
13. D'après les listes de promotion au « grade » de « spécialiste », un sondage sur 277 promus en juin 1996 révèle que 67 sont employés par le ministère de l'Éducation ou dans un établissement d'enseignement, 63 dans une entreprise industrielle, le reste se répartissant entre organisme de l'électricité, directions régionales ou locales de ministères divers (logement, agriculture, jeunesse et sports, impôts, transports) ou administration locale. On relève encore que les 63 promus travaillant dans l'industrie se répartissent entre les aciéries de Hilwân (17), l'aluminium (9), le pétrole (11), et diverses entreprises textiles (18), etc.
14. Cf. Fergany, dans Handoussa, Potter (1991).
15. 'Âdil Sha'bân (1996, chap. 6). Voir aussi, dans ce numéro, l'article discutant certains résultats de son enquête.
16. *Al-Ahrâm*, 07/09/1996 : « les trois défis auquel est confrontée l'industrie égyptienne sont la productivité du travailleur, la qualité du produit, la protection de l'environnement. » *Al-Ahrâm*, 03/08/1996 : « L'union des industries, présidé par Farîd Khamîs (président du conseil des investisseurs de la ville du 10-Ramadan) apporte son aide aux entreprises industrielles, qu'elles soient publiques ou privées ; elle a procédé à un état des lieux et propose un diagnostic, d'où elle conclut en mettant l'accent, entre autres choses, sur la double nécessité d'un programme de transferts de technologies industrielles, et d'une politique de formation et de stages. »
17. *Al-Akhbâr*, 20/08/1996 : ouverture du premier « Complexe Mubarak pour les industries artisanales », qui devrait fournir 500 emplois ; le projet inclut la création d'un centre de formation. Une série de complexes analogues devraient être ouverts dans diverses provinces, avec le soutien des ministères de la Recherche scientifique et de... l'Industrie militaire, ainsi que de l'administration locale. L'objectif : créer 50 000 emplois pour les jeunes.
18. Giugale, Mubarak (1996, p. 2).
19. Par exemple *Al-Ahrâm Hebdo*, 13-19/03/1996. *Al-Ahrâm al-Iqtisâdî*, 25/03/1996. Voir aussi Farag (1994).
20. Voir note 11.
21. Voir par exemple *Magallat al-Tatbîqiyyîn*, n° 55, mai 1991.
22. Voir Bourdieu, Boltanski (1975).
23. Loi de 1961.
24. Voir par exemple Jobert, Tallare (1994, p. 102).
25. Voir par exemple *Magallat al-Tatbîqiyyîn*, n° 55, mai 1991.
26. Loi n° 203 sur le « secteur des affaires » (*qitâ' al-a'mâl*).
27. Témoignage de Râ'if Anas, membre du conseil de la section de Hilwân du syndicat des techniciens.
28. Rares sont les thèses de sociologie du travail ou des organisations (j'en ai repéré quelques-unes à Alexandrie), prenant l'entreprise comme objet, encore plus rares, pour ne pas dire inexistantes, les travaux publiés dans ce domaine.
29. Cf. Issawi (1963, p. 98 et 189). Voir aussi Harbison, Ibrahim (1958), cités par Issawi.
30. Voir comment, à chaque rentrée, la presse évoque les dispositions permettant à telle ou telle catégorie de diplômé technique d'accéder à l'université : par exemple *Al-Wafd*, 19/01/1996, *Al-Gumhûriyya*, 19/08/1996 et 01/10/1996, etc. Voir aussi les péripéties de l'histoire de la mise en place et de l'évolution des institutions de formation analysées par Moore (1980), en particulier le chapitre 4 : « The Politics of Technical Education ».
31. On notera pour mémoire que le système scolaire français distingue trois types de baccalauréat et non deux : le baccalauréat général, filière conduisant à l'Université et aux

grandes écoles ; le baccalauréat technique, conduisant aux formations techniques moyennes ou longues ; et le baccalauréat professionnel, qui donne un diplôme en principe immédiatement opérationnel, débouchant sur des emplois d'ouvriers ou d'employés faiblement qualifiés. En Égypte, en comparaison, il « manquerait » la filière du baccalauréat technique.

32. Moins de 4 000 sur 240 000 en 1996 (chiffres publiés dans *Al-Wafd*, du 17/07/ 1996). À la rentrée 1995, il y avait 399 écoles industrielles préparant au diplôme en 3 ans, et 26 au diplôme en 5 ans (*Al-Ahrâr*, 16/09/1995).

33. *Al-Ahrâr* du 26/02/1996 parle de 18 722 postes non pourvus, soit 44 % des besoins. Déjà, en 1985, la revue du syndicat des techniciens dénonçait le même phénomène : le nombre de postes d'enseignants pourvus à cette date aurait été de 2 151 sur 5 547, soit à peu près la même proportion (*Magallat at-Tatbiqiyin*, n° 34, décembre 1985). On note qu'en dix ans, les chiffres ont été multipliés par cinq.

34. *Al-Ahâlî* du 05/02/1997 rapporte que la section textile de l'école industrielle de Mahalla travaille sur des machines datant de... 1913.

35. *Magallat al-Tatbiqiyîn*, n° 31 (mars 1985), n° 32 (juin 1985), n° 35 (mars 1986).

36. *Magallat al-Tatbiqiyîn*, n° 67, mai 1995, p. 18.

37. Râgî As'ad (1992, p. 6).

38. *Al-Gumhûriyya*, 15/08/1996.

39. Le journal *Libération*, dans son édition du 17 mars 1997, publiait une correspondance d'Allemagne sur ce modèle de formation, qui semble faire l'objet de critique dans son pays d'origine : « souvent magnifié à l'étranger, en France en particulier, ce modèle fait pourtant surtout parler de lui, en Allemagne, pour ses carences... Collé au pouls des entreprises, le système allemand d'apprentissage subit lui-même la crise de l'emploi... »

40. Au sens que Bourdieu donne à ce terme.

INDEX

Mots-clés : chômage, diplômés, enseignement technique, syndicalisme

AUTEUR

ÉLISABETH LONGUENESSE

CNRS/GREMMO